



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/55

Objet : Intégration au domaine public du bassin de rétention du lotissement Les Balcons du Canal

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Jérôme LABORIE, Kevin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Séverine LOPEZ, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Aurélie PACE, Elian GOMEZ, Nathalie SIMARD

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Delphine FERRERES VALAT, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Secrétaire de séance : SIMARD Nathalie

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Balcons du Canal, la SARL Terrains d'Occitanie représentée par Madame ALIBERT a sollicité de la Commune le classement dans le domaine public communal du bassin de rétention des eaux pluviales cadastré AW n°591 d'une superficie de 940 m<sup>2</sup>.

Après instruction de cette demande par les services techniques de la Commune, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée AW n°591 d'une superficie de 940 m<sup>2</sup>,
- D'approuver son intégration au domaine public communal,
- D'approuver la constitution des différentes servitudes attachées à ce transfert dans le domaine public communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes préalables et consécutifs que cette opération nécessiterait et à choisir l'étude notariale en charge de

Accusé de réception, préfecture  
034-213403363-20240930-202455-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée sur le site [www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr)) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
184521340363-202409102455  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202455-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024